

CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

I. OBJET

Les présentes « Conditions Générales de Formation » (« CGF ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles La SARL – SALESFACTORY - 9-11 rue Pagès - 92150 Suresnes, Enregistrée sous le N° de déclaration d'activité : 11 92 14835 92 auprès de la préfecture lle-de-France, (ci-après « l'Organisme de formation »), s'appliquent au client, (ci-après le « Client »), qui accepte une formation.

Les Formations consistent en des formations présentielles.

II. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE FORMATION

Les présentes CGF s'appliquent à toutes les Formations dispensées par l'Organisme de formation au profit des Clients.

L'Organisme de formation se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier sans préavis les présentes CGF. Les nouvelles CGF entreront en vigueur et se substitueront aux précédentes dès leurcommunication au Client par quelque moyen que ce soit (mise en ligne sur le site « psychologie-biodynamique.com, mail adressé au Client, etc...). Les CGF applicables sont celles en vigueur à la datede commande d'une Formation, et ce, quelle que soit l'antériorité des relations entre l'Organisme deformation et le Client.

Le fait que l'Organisme de formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des présentes CGF, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites stipulations.

Par ailleurs, si l'une quelconque des clauses des présentes CGF est reconnue nulle et non avenue parun Tribunal compétent, les autres clauses demeureront valides.

III. PRESENTATION DES FORMATIONS

Les actions de formation de Salesfactory sont dans les domaines suivants :

- Stratégie marketing,
- Conception et mise en place d'opérations de marketing opérationnel,
- Marketing direct
- Fonction marketing et vente
- Conception, réalisation et commercialisation de bases de données. Sélection de fichiers et gestion BDD





Avant toute inscription, le Client doit avoir attentivement étudié son contenu et ses caractéristiques afin de vérifier sa parfaite adéquation à ses besoins, notamment le programme de formation, le règlement intérieur applicable aux stagiaires et les coordonnées de la personne en charge des relations avec les stagiaires au sein de son entreprise.

IV. COMMANDES DES FORMATIONS

Les inscriptions aux Formations peuvent être passées par le Client pour son propre compte (par exemple le cas d'un Client professionnel personne physique) ou pour le compte de tiers (par exemple le cas d'un Client personne morale professionnelle qui commanderait au bénéfice de ses salariés ou de ses dirigeants).

Les personnes participant aux Formations, qu'il s'agisse du Client lui-même ou des personnes que leClient aura désignées pour en bénéficier seront ci-après désignées les « Participants ».

Pour chaque demande d'inscription à une Formation, qu'elle ait été passée par écrit ou par internet, le Client reçoit deux exemplaires de la convention, ou contrat de formation, dont un exemplaire doit impérativement être retourné à l'Organisme de formation, signé et revêtu du cachet commercial du Client et/ou une facture faisant office de convention simplifiée conformément à l'Art. L6353-2 du Code du Travail et la circulaire DGEFP n° 2011-26 du 15/11/2011.

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGF, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents, ainsi que par les participants qu'il aura inscrits. Aussi, par la commande d'une Formation, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGF, les accepter totalement, sans restriction ni réserve, et renoncer à se prévaloir, le cas échéant, de ses propres conditions générales d'achat ou de tout autredocument contractuel. Les présentes CGF font en conséquence la loi des parties et prévalent donc sur toute autre version et tout document contraire.

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature de la convention, il a bénéficié desinformations et conseils suffisants de la part de l'Organisme de formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Dans tous les cas, l'Organisme de formation se réserve le droit :

- De refuser tout Participant à la Formation si le Client n'a pas envoyé son contrat à l'Organisme de formation avant le début de la Formation ;
- De refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatifau paiement d'une commande antérieure ou sur un autre sujet.





V. INSCRIPTION AUX FORMATIONS

L'identité et l'adresse mail des Participants, qu'il s'agisse du Client lui-même ou des personnes qu'il aura désignées pour bénéficier des Formations, doit être précisée par le Client à l'Organisme de formation au moment de la signature du contrat ou de la Convention de formation.

L'Organisme de formation se réserve le droit de refuser un Participant pour motif légitime et nondiscriminatoire, et notamment un Participant dont le comportement aurait gêné le déroulement d'une formation précédente, ou avec qui il existerait un litige.

VI. TARIFS

Le prix de l'action de formation (soit au forfait, soit par stagiaire) est indiqué sur chaque programmede Formation.

L'Organisme de formation se réserve la possibilité d'appliquer des promotions, rabais, ristournes ou remises à tout moment, ou d'établir des conditions particulières de formation avec ses clients. Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la commande.

L'Organisme de formation se réserve la possibilité de modifier ses tarifs à tout moment, tout engarantissant au Client l'application du tarif en vigueur au jour de la commande.

Tous les prix sont indiqués en euro, hors taxe.

VII. REGLEMENT

Les sommes facturées sont dues à la date d'établissement de la facture dans le délai de trente jours suivant cette date. La date limite de paiement est portée sur la facture. Le non-respect de cette datedonne lieu à l'application des mesures pour retard de paiement, prévues au paragraphe 10.

Le client peut, notamment, payer ses factures par prélèvement automatique sur un compte bancaireou postal.

En cas de paiement effectué par un financeur externe (OPCO, FAF, Pôle Emploi, Agefiph, Région, Etat, etc...), il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

En cas de prise en charge partielle par le financeur externe, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge du financeur externe ne parvient pas àl'Organisme de formation au premier jour de la formation, l'Organisme de formation se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.





VIII. ANNULATIONS / REPORTS

En cas de résiliation de la présente convention par là où le Commanditaire, ou d'abandon en cours deformation par un ou plusieurs stagiaires, là où le Commanditaire s'engage au versement des sommes correspondantes aux heures de formation effectivement réalisées ainsi qu'au versement des sommes correspondant aux frais annexes non annulables supportés par l'Organisme de formation. Seul le prixde la prestation réalisée partiellement est facturée au titre de la Formation Professionnelle Continue.

En cas de modification unilatérale par l'Organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1er ou au programme de formation joint, là où le Commanditaire se réserve le droit de mettre fin à laprésente convention. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

L'Organisme de formation s'engage au remboursement des sommes indûment perçues au prorata du temps de présence effectif des stagiaires.

IX. REALISATION DES FORMATIONS PRESENTIELLES

Seuls les Participants inscrits aux Formations présentielles dans les conditions de l'article 5 ci-dessusseront autorisés à participer aux Formations.

Les Participants aux Formations présentielles sont tenus de se conformer aux prescriptions du Règlement intérieur applicable aux stagiaires.

L'Organisme de formation se réserve le droit d'exclure de toute Formation présentielle et ce, à tout moment, tout 5 participants dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGF et au Règlement intérieur applicable aux stagiaires.

X. RESPONSABILITES – INDEMNITES

9.1Responsabilité du Client

Le Client ou le Participant, qu'il soit professionnel ou non, est seul responsable tant du choix des modules commandés, que de l'usage et des interprétations qu'il en fait, des résultats qu'il obtient, des conseils et actes qu'il en déduit et/ou émet. En aucun cas, le contenu des Formations, objets desprésentes, n'a vocation à replacer ou se substituer à la consultation d'un conseil.

9.2 Responsabilité de l'Organisme de formation

L'Organisme de formation s'engage à apporter tout le soin nécessaire dans la préparation et à la réalisation des Formations, à se conformer aux règles de l'art, ainsi qu'à la réglementation applicable.





Il est expressément convenu que, s'agissant de missions de formation, les obligations supportées parl'Organisme de formation ont la nature d'obligations de moyens.

De manière générale, la responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée et L'Organisme de formation ne saurait être tenu pour responsable de dommages qui ne résulteraient pas de manière directe d'un manquement de sa part dans l'exécution de ses obligations.

La responsabilité de l'Organisme de formation envers le Client est par ailleurs limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et, en tout état de cause, limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.

9.3 Force majeure

Les obligations de l'Organisme de formation seront suspendues de plein droit et sans formalité, et saresponsabilité dégagée, en cas de survenance d'évènements échappant à son contrôle tels, par exemple, les évènements suivants : arrêt de travail, grève ou conflit social, décision des autorités, panne d'électricité, incendie, inondation, tremblement de terre, tempête, émeutes, guerres, épidémies, force majeure ou cas fortuits retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, toute circonstance indépendante de la volonté de l'Organisme de formation intervenant après la commande du Client, et en empêchant l'exécution de ses obligations dans les conditions normales.

XI. CONFIDENTIALITE

L'Organisme de formation s'engage à conserver la confidentialité la plus stricte sur toutes les informations qu'il sera amené à recevoir du Client et des Participants dans le cadre de la réalisation des Formations.

En conséquence, et sauf dans le cadre de son obligation de reddition de compte auprès des organismes agréés (ex : OPCO), et dans le cadre de l'établissement du bilan annuel pédagogique et financier, l'Organisme de formation s'engage à ne pas divulguer ces informations, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, ni à les utiliser ou les exploiter, sous quelque forme que cesoit, pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

L'Organisme de formation se réserve en outre la possibilité de réutiliser les données collectées auprès des Clients ou des Participants, et en particulier, les résultats des évaluations des Participants, à des fins uniquement statistiques et sous la condition que ces données aient été anonymées.

Par ailleurs, et de manière générale, les parties s'engagent à garder confidentiels les informations etdocuments de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de leurs relations.



APE 7022z - TVA intracommunautaire FR 37 448 442 228



XII. RENSEIGNEMENTS / RECLAMATION

Toute précision relative aux CGF, demande d'informations ou réclamations, doit être faite par courrier à Salesfactory - 9-11 rue Pagès - 92150 Suresnes qui fera tous ses efforts pour répondre àchaque question dans les meilleurs délais.

XIII. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Dans le cadre de la souscription à des Formations et, de manière générale, dans le cadre de ses échanges avec l'Organisme de formation, le Client est amené à communiquer un certain nombre dedonnées personnelles le concernant ou concernant les Participants, comme par exemple des noms, prénoms, adresses email, numéros de téléphone.

Ces données sont collectées afin de garantir au Client une utilisation optimale des Formations et sontnécessaires à la gestion des Formations. Elles peuvent également être utilisées par l'Organisme de formation pour informer le Client ou les Participants des offres proposées.

Conformément à la Loi 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles traitées. Si leclient souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, l'Organisme de formation le lui communiquera sur simple demande écrite à l'adresse mentionnée à l'article 13 des présentes CGF. 14 –

XIV. CONTESTATION ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la Loi française et portée devant les tribunaux compétents.

Fait à Suresnes, le 01 juin 2021



